

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 PP 50 Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2012.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2012 adopté au cours de la séance des 12, 13 et 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2012, par lequel M. le Préfet de police lui soumet le projet de décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Le budget spécial de la Préfecture de police pour 2012, modifié par décision n° 1, est arrêté en dépenses et en recettes à 770.250.232,33 euros ventilés comme suit :

Fonctionnement		
Chapitres	Dépenses (euros)	Recettes (euros)
Chapitre 920	178.004.674,24	67.854.007,00
Chapitre 921	443.096.791,51	318.418.051,71
Chapitre 932		287.380.000,00
Chapitre 934	24.351.477,00	
Chapitre 938	26.359.310,20	
Chapitre 939	000.000,00	
Ligne 002	1.839.805,76	0,00
TOTAL	673.652.058,71	673.652.058,71

Investissement			
Chapitres	Autorisations de programmes cumulées (euros)	Dépenses (euros)	Recettes (euros)
Chapitre 900	183.003.952,22	28.982.771,62	3.651.046,00
Chapitre 901	440.844.118,08	62.569.667,00	42.817.675,31
Chapitre 910	24.206.734,00	3.500.000,00	3.500.000,00
Chapitre 912			9.693.442,00
Chapitre 914			24.351.477,00
Chapitre 917	4.843.911,60	1.500.000,00	1.500.000,00
Chapitre 918	45.735,00	45.735,00	
Chapitre 919			0,00
Ligne 001			11.084.533,31
TOTAL	652.944.450,90	96.598.173,62	96.598.173,62